



CMP 22 MAI 2026 – CCNT66-CHRS

FO EXIGE UNE REVALORISATION IMMEDIATE DES SALAIRES

32 GRILLES INFRA SMIC AU 1^{ER} JUIN 2026 DANS LA CCNT66 ET LES GROUPES 1 A 4 DANS LES CHRS !

Le SMIC augmente de 2,41 % au 1^{er} juin 2026. Le salaire minimum conventionnel dans la CCNT66/CHRS recule à nouveau : 137,36 euros en dessous du SMIC.

Au 1^{er} juin 2026, tout indice conventionnel inférieur à 436 sera inférieur au SMIC.

Il ne restera que les grilles cadres CHRS et CCNT66, 2 grilles non-cadres dans la CCNT66 et le Groupe 5 dans les CHRS qui démarreront encore au-dessus du SMIC !

Depuis 20 ans, les employeurs accompagnent les politiques d'austérité, en refusant de signer et de porter à l'agrément, les avenants d'amélioration présentés par les organisations syndicales.

Cette politique patronale a conduit la Branche professionnelle à la situation que nous connaissons : des salariés et leurs familles en grande difficultés économiques, 30000 postes vacants, un turn-over nuisible à la qualité des accompagnements, des conditions de travail accablantes, des conventions collectives et leurs salariés abandonnés.

La FNAS FO dénonce le blocage des négociations salariales. Les positions et décisions prises par les employeurs portent gravement atteinte aux droits des salariés et mettent le secteur en péril.

Augmenter la valeur du point, une urgence et une nécessité !

- **FO revendique une revalorisation immédiate de la valeur du point, dès le 1^{er} juin 2026, à 4,25 € pour sortir les grilles de l'infra-**
- **Puis, l'ouverture d'une négociation visant à revaloriser la valeur du point à 5,30 € (salaire minimum conventionnel 125 % du SMIC).**

La FNAS FO invite l'ensemble des salariés et leurs syndicats à combattre l'austérité, qui ne saurait être une fatalité, et pour cela à s'inscrire massivement dans la mobilisation intersyndicale nationale du 26 mai 2026.

La satisfaction des revendications passera par la mobilisation et la grève des salariés.

